

République Française
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NEGRONDES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°61/2026

L'An Deux Mil vingt-six, le 22 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 16 juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Absents excusés : Vincent LELEU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Xavier BLANCHARD donne pouvoir à Stéphane GRANGE - Patricia CHAMBAUD donne pouvoir à Laëtitia BETIZEAU - Corinne CHANTRY RIBIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Bertrand COMBEAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant au Marché Public pour l'extension de l'atelier municipal :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un avenant dans le cadre du marché public de l'extension de l'atelier municipal :

Lot n°1 – GROS ŒUVRES de SARL DEPRE PROVENZANO - Avenant n°2 :

- des travaux en moins-values pour : 2 261,70 € H.T (drains, puits perdus pour évacuation des eaux pluviales)

- des travaux en plus-values pour : 935 € H.T (bac à graisse 200 l pour local chasseur)

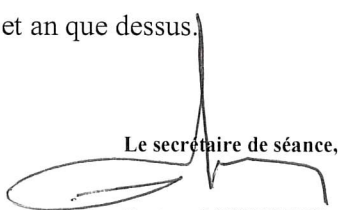
Soit un montant total de moins-values de 1 326,70 € H.T soit 1 592,04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant présenté

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension de l'atelier municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Le secrétaire de séance,
Bertrand COMBEAU


Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE

Votants : 14

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

Certifiée exécutoire

Publiée et reçue en Sous-Préfecture le :

Le Maire,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.